

### 1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2. Relais Jeunes, marché complémentaire peinture : attribution

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- ATTRIBUE le marché complémentaire des travaux de peinture de Relais Jeunes à l'entreprise ADV Peinture, pour un montant de 9 858.82€ HT
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les factures d'investissement n-1 avant vote du budget

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE l'ouverture de crédits présentée ci-dessous

Chap.	Cptes	Libellé comptes	Op.	Libellé opération	Total BP + DM hors RAR	Plafond 25%	part / total	Proposition	part / total
20	2031	Frais d'études	79	Bâtiments divers	10 000,00 €	2 500,00 €	25%	1 000,00 €	10%
	2051	Concessions et droits similaires	102	Mairie	300,00 €	75,00 €	25%	0,00 €	0%
204	204171	Biens mobiliers, matériel et étude	80	Voies et réseaux	74 942,00 €	18 735,50 €	25%	5 000,00 €	7%
21	2111	Terrains nus	64	Achat terrains	10 500,00 €	2 625,00 €	25%	2 000,00 €	19%
	2113	Terrains aménagés autres que voirie	79	Bâtiments divers	103 628,49 €	25 907,12 €	25%	1 000,00 €	1%
	21311	Hôtel de ville	102	Mairie	10 000,00 €	2 500,00 €	25%	2 000,00 €	20%
	21318	Autres bâtiments publics	79	Bâtiments divers	30 398,00 €	7 599,50 €	25%	2 000,00 €	7%
			84	Vestiaires stade	51 000,00 €	12 750,00 €	25%	1 000,00 €	2%
			100	Centre périscolaire	30 000,00 €	7 500,00 €	25%	1 000,00 €	3%
			113	Eglise	25 000,00 €	6 250,00 €	25%	5 000,00 €	20%
			115	Cimetière	8 000,00 €	2 000,00 €	25%	1 000,00 €	13%
	2151	Réseaux de voirie	80	Voies et réseaux	109 820,16 €	27 455,04 €	25%	8 000,00 €	7%
	2152	Installations de voirie	80	Voies et réseaux	1 500,00 €	375,00 €	25%	0,00 €	0%
	21578	Autres matériel et outillage de voirie	80	Voies et réseaux	430,35 €	107,59 €	25%	100,00 €	23%
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	101	Restaurant scolaire	2 500,00 €	625,00 €	25%	0,00 €	0%
	2183	Matériels de bureau et informatique	102	Mairie	17 000,00 €	4 250,00 €	25%	1 000,00 €	6%
			87	Ecole publique	11 500,00 €	2 875,00 €	25%	1 500,00 €	13%
	2184	Mobilier	87	Ecole publique	500,00 €	125,00 €	25%	100,00 €	20%
			103	Espace intergénérationnel	60 000,00 €	15 000,00 €	25%	0,00 €	0%
	2188	Autres immobilisations corporelles	79	Bâtiments divers	2 700,00 €	675,00 €	25%	500,00 €	19%
87			Ecole publique	500,00 €	125,00 €	25%	500,00 €	100%	
102			Mairie	2 500,00 €	625,00 €	25%	500,00 €	20%	
23	2313	Constructions (en cours)	110	Presbytère - Relais-jeunes	85 000,00 €	21 250,00 €	25%	12 000,00 €	14%
				<b>TOTAL</b>	<b>647 719,00 €</b>	<b>161 929,75 €</b>	<b>25%</b>	<b>47 650,00 €</b>	<b>7%</b>

Les crédits votés seront repris lors du vote du Budget Primitif 2022

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 4. Attribution de Compensation : révision libre

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- ADOPTE la révision libre des attributions de compensation proposée, à compter de l'année 2021, sur la base des conclusions de rapport de la CLECL du 01<sup>er</sup> juin 2021 comme suit

COMMUNE	AC 2021	AC 2020 (rappel)	Serv. Communs (jur, SI, AMO)	Marpa	Serv. Communs (payes)	DELTA	Delta / AC 2020
MONTOURNAIS	7 740,06 €	9 295,93 €	1			-1 555,87 €	-17%
MONSIREIGNE	6 392,56 €	7 287,84 €	1			-895,28 €	-12%
CHAVAGNES-LES- REDOUX	17 400,88 €	18 829,98 €	1			-1 429,10 €	-8%
RÉAUMUR	11 016,13 €	11 806,30 €	1	1		-790,17 €	-7%
LE BOUPÈRE	249 903,74 €	262 145,18 €	1		1	-12 241,44 €	-5%
POUZAUGES	1 398 336,06 €	1 403 496,62 €	1			-5 160,56 €	0%
SÈVREMONT	483 876,03 €	480 200,62 €	1	1		3 675,41 €	1%
LA MEILLERAIE-TILLAY	636 790,29 €	631 731,98 €	1	1		5 058,31 €	1%
TALLUD-SAINTE-GEMME	-5 699,76 €	-5 270,24 €	1			-429,52 €	8%
SAINT-MESMIN	39 225,96 €	23 849,79 €	1	1		15 376,17 €	64%
TOTAL	2 844 981,95 €	2 843 374,00 €	10	3	1	1 607,95 €	0%

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 5. Immeuble et parcelles AB 586 et AB 342 : acquisition

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à contresigner la promesse de vente au montant de 90 000.00€ net vendeur
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

#### 6. Immeuble et parcelles AB 586 et AB 342 : mise à jour de plan de financement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE la mise à jour à jour du plan de financement ci-dessous :

BUDGET : Principal			
PROJET : Acquisition des parcelles AB 586 & AB 342			
Dépenses	%	Recettes	%
<i>Dépenses éligibles</i>	100 000,00 €	Subventions	30 000,00 € 30,00%
Acquisition des parcelles et immeubles	90 000,00 €	DETR 2022	30 000,00 € 30,00%
Frais de dossier	10 000,00 €		
<i>Dépenses non éligibles</i>	0,00 €	Emprunt et autofinancement	70 000,00 € 70,00%
		<i>Autofinancement</i>	70 000,00 €
TOTAL HT	100 000,00 €		100 000,00 € 100,00%

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

### 7. Achat fournitures administratives : convention achat groupé

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le projet de convention avec la commune de Montournais pour l'achat groupé de fournitures administratives
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

### 8. Terrain multisports (city parc) : demande de subvention et mise à jour du plan de financement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le plan de financement comme suit :

BUDGET : Principal							
PROJET : Acquisition d'un Terrain multisport (City parc / City Stade)							
Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>49 372,00 €</b>	<b>9 874,40 €</b>	<b>59 246,40 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>39 497,60 €</b>	80,00%	
Fourniture et pose d'un terrain multisports	49 372,00 €	9 874,40 €	59 246,40 €	Conseil départemental (Fonds de soutien CVT 2021)	31 247,64 €	63%	notifiée
				Conseil Régional (Fonds Régional Jeunesse et Territoire)	8 249,96 €	17%	espérée
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>9 874,40 €</b>	20,00%	
		0,00 €	0,00 €	Commune	9 874,40 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>49 372,00 €</b>	<b>9 874,40 €</b>	<b>59 246,40 €</b>		<b>49 372,00 €</b>	100%	

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Région Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Régional Jeunesse et Territoire

### 9. Entretien des bords de routes du Pays de Pouzauges : Charte des bonnes pratiques

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- EMET un avis favorable concernant la charte des bonnes pratiques d'entretien des bords de routes du Pays de Pouzauges
- ADHERE à la charte des bonnes pratiques d'entretien des bords de routes du Pays de Pouzauges
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

### 10. EARL Le Passereau : demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'un élevage de volailles

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents,

- EMET un avis favorable

Madame la Maire lève la séance à 21h25

Vendredi 28 janvier 2022

Pour affichage sur le panneau municipal



Anne ROY  
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.